



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le corps d'un adolescent a été découvert à Paris dans le puits d'un train d'atterrissage arrière du vol AF 703 d'Air France en provenance d'Abidjan dans la nuit du mardi 07 au mercredi 08 janvier 2020.

Il s'agit de M. **ANI GUIBAHI Laurent Barthélémy** né le **05 février 2005** à Yopougon, **Élève en classe de 4^{ème}** dans un lycée sis à Niangon Lokoua dont l'identité a été confirmée par les parents. Il a été découvert, accroché sur l'axe de la roue du train principal de l'aéronef.

Le Ministre des Transports avait immédiatement, dès le mercredi 08 janvier, mis en place une commission d'investigation présidée par Monsieur le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile, comprenant, outre l'ANAC, la Police nationale, la Gendarmerie nationale, l'Ambassade de France, Air France et AVISECURE.

Par ailleurs une plainte contre X a été formulée auprès du Procureur de la République pour violation des dispositions de sécurité aéroportuaire et mise en danger de la vie d'autrui.

La visualisation des caméras de surveillance a permis de constater que M. ANI GUIBAHI Laurent Barthélémy a accédé au train d'atterrissage de l'aéronef en s'agrippant à celui-ci au moment où l'avion s'apprêtait à s'élancer pour son décollage vers 22H55 mn. Le Gouvernement renouvelle sa compassion à sa famille.

Le Gouvernement rassure les usagers et les opérateurs de l'aéroport d'Abidjan de ce que les circonstances de ce drame ne sont pas de nature à remettre en cause les importants résultats obtenus et ayant abouti aux certifications sureté et sécurité de l'aéroport.

Le Gouvernement a, d'ores et déjà, entrepris de renforcer davantage les dispositions de sécurité dans l'espace aéroportuaire de l'aéroport.

Plusieurs mesures ont été arrêtées, notamment le déguerpissement des emprises de l'espace mitoyen à la zone aéroportuaire en vue d'établir une zone tampon de sécurité autour de l'aéroport.

Fait à Abidjan, le 10 janvier 2020

Le Ministre des Transports